



POUR INFORMATION

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004

1. A la 292^e session (mars 2005) du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport du Chef auditeur interne¹ qui fait état des principaux résultats de l'audit et des missions d'enquête effectués en 2004. Le présent document porte sur la suite que le Bureau a donnée aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne en 2004.
2. En procédant à l'évaluation globale pour 2004 du système général de contrôle interne du BIT, le Chef auditeur interne n'a détecté aucune faiblesse importante. Ses recommandations concernant les améliorations à apporter sur les points abordés dans le rapport sont reproduites dans l'annexe du présent document avec, en regard, les mesures prises par le Bureau pour donner suite au rapport.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle pour tirer pleinement parti de ses recommandations et pour garantir qu'elles font l'objet d'un suivi approprié et sont dûment mises en pratique.

Genève, le 3 février 2006.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.292/PFA/3.

Annexe

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Chef auditeur interne pour 2004

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT
Audit du programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail	
<p>Le programme devrait améliorer son système de suivi afin de s'assurer que les dépenses effectuées sur le terrain sur la base d'autorisations financières sont comptabilisées sans retard dans le grand livre.</p> <p>Des modifications devraient être apportées au système de planification et de suivi des activités du programme pour lui permettre d'améliorer ses moyens de présenter les résultats par rapport aux plans, aux objectifs et aux cibles.</p>	<p>Le programme a mis en place un mécanisme permettant de s'assurer que les niveaux des dépenses sont vérifiés régulièrement avec le personnel de projet et au moyen du système IRIS. Les procédures de surveillance sont à présent normalisées pour les projets de coopération technique et un nouveau système en cours d'élaboration permettra de vérifier si le recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail est appliqué. Le nouveau directeur du programme ILO/AIDS réexamine et révisé actuellement la procédure de planification du travail et de suivi des ressources.</p>
Contrôle financier d'un projet achevé en Afrique	
<p>L'OIT devrait assurer un suivi avec le donateur pour éviter de subir des pertes financières.</p>	<p>Dès que le Bureau a pris conscience de la situation, un examen complet a été effectué et des états financiers révisés ont été envoyés au donateur. L'examen a révélé un déficit potentiel de 162 214 dollars E.-U. pour le projet, déficit causé par la réception tardive des documents relatifs aux dépenses. Cet état de choses est dû en partie à l'interruption des activités administratives en raison des problèmes de sécurité à Abidjan et des transferts de personnel qui en ont résulté. Les travaux se poursuivent avec le donateur pour faire en sorte que le montant en question soit intégralement financé et récupéré.</p>
Les comptes d'attente IOV et projets	
<p>Il faudrait améliorer le contrôle budgétaire des projets de coopération technique, y compris le suivi des dépenses notifiées en les comparant avec les obligations financières, et ce par une répartition appropriée des tâches.</p> <p>Il faudrait contrôler les dépenses encourues en les comparant avec les autorisations de paiement et assurer, le cas échéant, le suivi avec les responsables du projet pour les engagements en cours dans les comptes des projets auxquels ne correspond aucun enregistrement de dépenses ou pour lesquels les écritures relatives aux dépenses paraissent incomplètes. Pour assumer ces tâches, le personnel administratif ainsi que les services d'appui ont besoin d'une formation.</p>	<p>Il est essentiel que la direction d'un projet et son personnel d'appui exercent une surveillance plus étroite et efficace des comptes du projet pour assurer une utilisation rationnelle des ressources destinées à son exécution. Pour cela, il est nécessaire que la direction du projet dispose de fonctionnaires ayant reçu la formation appropriée pour l'aider à assumer ses responsabilités en matière d'administration financière.</p> <p>Des discussions ont été engagées avec le Département du développement des ressources humaines pour utiliser une partie de l'augmentation des fonds alloués à la formation et au perfectionnement du personnel pour répondre à ce besoin vital.</p> <p>En ce qui concerne les comptes d'attente, il s'agit par définition de comptes provisoires qui doivent</p>

Recommandation

Mesures prises par la direction du BIT

immanquablement faire partie du mécanisme comptable complexe nécessaire à l'enregistrement et au contrôle des dépenses afférentes à un projet. Toutefois, il est indispensable de surveiller de près ces comptes pour s'assurer qu'ils sont apurés de manière régulière et en temps voulu. Cette question a été examinée avec les bureaux régionaux, et la nécessité d'une surveillance renforcée a été soulignée auprès des services chargés de contrôler les dépenses et de s'assurer que ces dernières sont correctement imputées. La mise en place du système IRIS a permis au BIT d'examiner ses besoins d'information au siège et sur le terrain, et des travaux sont en cours en vue de l'établissement de rapports révisés émanant du système pour signaler les anomalies à l'avenir. Les bureaux régionaux ont investi beaucoup de temps en 2005 pour réduire au minimum les postes non réglés des comptes d'attente. Au 31 décembre 2005, les postes des comptes d'attente IOV avaient été réduits dans la plupart des cas par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2004.

Audit des projets IPEC au Bangladesh et au Pakistan

L'IPEC envisage d'élaborer des directives concernant la procédure de sélection des partenaires d'exécution, et l'IAO a recommandé d'envisager d'inclure dans ces directives des éléments de la procédure suivie pour le projet au Bangladesh.

L'IAO a recommandé que l'IPEC (Genève) donne des instructions concernant la méthodologie à utiliser ainsi que le minimum de documentation nécessaire pour démontrer qu'un prix raisonnable a été obtenu lors de la sélection des partenaires d'exécution.

Le Bureau devrait chercher à négocier avec les donateurs un mécanisme leur permettant de financer l'évaluation a posteriori des grands projets après leur achèvement.

L'IPEC travaille actuellement avec la Section des achats et contrats et le Département des services financiers sur une nouvelle version unique et consolidée des circulaires relatives aux achats et contrats. L'objectif est d'établir une nouvelle circulaire qui sera de nature plus pratique et qui détaillera les questions telles que la procédure de sélection, l'évaluation des offres et les documents d'appui.

Les évaluations réalisées après l'achèvement d'un projet permettent de mieux évaluer les résultats durables du projet et peuvent, en principe, remplacer les évaluations de fin de projet et être comprises dans le budget du projet. Toutefois, comme l'IPEC l'a mentionné dans ses observations sur les précédents rapports d'audit, cela sous-entend que les dispositions financières appropriées sont prises pour que l'évaluation a posteriori puisse être réalisée une fois que toutes les activités ont pris fin et que le budget est bouclé. Les évaluations a posteriori constituent par ailleurs un élément clé de la construction d'une base globale de connaissances sur le type d'interventions qui aura probablement l'impact le plus durable. Bien que de nombreuses tentatives aient été faites pour obtenir un financement des donateurs pour ces évaluations, à ce jour, elles ont échoué.

Par ailleurs, l'IPEC réalise des études de suivi dans le

Recommandation**Mesures prises par la direction du BIT**

L'IPEC-OIT devrait traiter (éventuellement par l'intermédiaire des bureaux de l'OIT respectifs) avec le ministère du Travail concerné pour promouvoir des réunions plus régulières des comités au sujet de leurs responsabilités en matière de gouvernance et veiller à ce que la périodicité de ces réunions soit fixée dans leur mandat.

cadre desquelles un projet est évalué deux-trois ans ou plus après son achèvement pour déterminer son impact à long terme pour les bénéficiaires. Le financement de ces études est compris dans les étapes ultérieures d'un projet ou dans d'autres projets exécutés dans le même pays, et il est assuré soit par le même donateur s'il vise à mettre en évidence l'impact à long terme du projet, soit par d'autres donateurs dans le cadre de la mise en place d'une base de connaissances montrant quel type d'interventions a le plus d'impact.

Le Manuel de gestion des programmes de l'IPEC contient des lignes directrices sur le fonctionnement du Comité directeur, pour lequel il prévoit trois réunions par an au minimum. Le contact et la négociation avec les administrations publiques sur le respect de ces lignes directrices incombent aux bureaux extérieurs dans les régions correspondantes, en coopération avec les ministères visés. Selon que de besoin, le personnel de l'IPEC participe par ailleurs aux débats sur les questions ayant trait au Comité directeur directement avec les administrations publiques. Pour répondre en particulier à l'observation formulée par le Chef auditeur interne, l'IPEC et le directeur du bureau concerné ont tenu des consultations pour encourager la tenue de réunions plus régulières du Comité directeur.

Audit des bureaux extérieurs

Un système efficace de planification et de contrôle est une nécessité pour fixer des résultats et des cibles réalistes en adaptant les ressources disponibles aux activités programmées et pour mesurer les avancées effectuées vers la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT. Le système de planification des travaux utilisé au niveau de l'unité devrait compléter le module de gestion stratégique du BIT nouvellement mis en œuvre pour faciliter la présentation de rapports sur les résultats.

Le module de gestion stratégique du système IRIS est à présent en service dans tous les bureaux et unités du siège de l'Organisation. Il est à la base de la planification des travaux de chaque unité de travail, et des procédures en cours d'élaboration permettront de planifier et de suivre les travaux en se fondant sur les renseignements fournis par le module.

Bureau d'Islamabad – Toit de l'auditorium. L'IAO a recommandé que le bureau consulte le Bureau de l'administration intérieure et le Trésorier pour prendre une décision concernant les travaux à effectuer et les accords de financement.

Les contrats relatifs aux travaux requis ont été établis et les matériaux nécessaires ont été achetés et livrés sur le site du projet. A la suite d'un tremblement de terre, il a été nécessaire de réaliser des études, avant de commencer les travaux, pour déterminer si la structure avait été endommagée.

Une fois qu'il a été constaté qu'il n'y avait pas de problèmes de structure, il a été décidé de reporter les travaux au début de 2006.

Recommandation

Mesures prises par la direction du BIT

Bureaux de Lima et d'Islamabad

Le Bureau de l'administration intérieure devrait veiller à ce qu'un tel programme (de maintenance avec remise à jour permanente et indication des frais) soit élaboré pour chaque bâtiment appartenant à l'OIT et que des moyens de financement soient réservés à cette fin dans le budget ordinaire.

Les coûts d'entretien ordinaires sont inscrits au budget ordinaire de chaque bureau. Des propositions ont été faites au Conseil d'administration en novembre 2005 concernant le financement des principaux travaux d'entretien et de rénovation qui sont nécessaires. Il appartiendra au Conseil d'administration et à la Conférence d'examiner ces propositions dans le cadre du débat sur le programme et budget pour 2008-09.

Centre international de formation de l'OIT

Pour améliorer les rentrées de fonds et le système de gestion de trésorerie, l'IAO a recommandé que le Centre envisage une restructuration et une réorganisation de son travail afin de remédier aux retards continus dans l'établissement des factures, et s'efforce d'obtenir, par principe, des versements anticipés de la part des bailleurs de fonds, toute dérogation devant être justifiée par écrit et approuvée par la seule autorité du Trésorier du Centre. Le Centre devrait également adopter une approche plus agressive et plus structurée pour suivre de près les débiteurs.

Il est toujours demandé aux bailleurs de fonds d'avancer les fonds bien que parfois leurs procédures ne permettent pas ce type de versements. Malheureusement, de nombreux bailleurs de fonds exigent un relevé/une facture finale indiquant les frais réels avant de verser quoi que ce soit. D'autres bailleurs de fonds ne font de paiements anticipés que contre des garanties bancaires dont le coût annule presque les intérêts dégagés en fin de compte grâce aux paiements anticipés. Les rares exceptions sont à présent autorisées par écrit par le Trésorier du Centre.

Le système de recouvrement des créances a été amélioré et les directeurs de programme participent à présent activement au processus de recouvrement. Comme l'a recommandé le Chef auditeur interne, les factures sont maintenant jointes à tous les rappels.

Le système financier sera modifié pour pouvoir émettre automatiquement trois types de lettres de rappel (accompagnées de copies des factures) pour toutes les factures échues.

Au vu de ses pratiques et tenant compte des recommandations de l'IAO, le Centre devrait consigner dans un document ses principes et procédures de gestion de trésorerie de manière à assurer la continuité des pratiques et des contrôles en cas de changement de personnel.

Le 1^{er} janvier 2006, le personnel du Centre a accueilli en renfort, grâce à un transfert interne, un fonctionnaire de la catégorie des services organiques dont la principale mission est de consigner dans un document toutes les procédures financières, y compris les principes et procédures de gestion de trésorerie.

Comme l'euro est la monnaie la plus utilisée par le Centre pour mener ses activités économiques, celui-ci devrait étudier la possibilité d'établir le budget et de libeller les états financiers en euros.

Un document recommandant le changement de la monnaie dans laquelle les états financiers sont libellés pour adopter l'euro sera élaboré en vue de son approbation par le Conseil du Centre en novembre 2006.